

Toulouse, le 11 janvier 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Création du secteur de recrutement du collège de BEAUZELLE et modification des secteurs de recrutement des collèges Henri Guillaumet et Jean Mermoz à BLAGNAC et François Mitterrand à FENOUILLET

Mesdames, Messieurs,

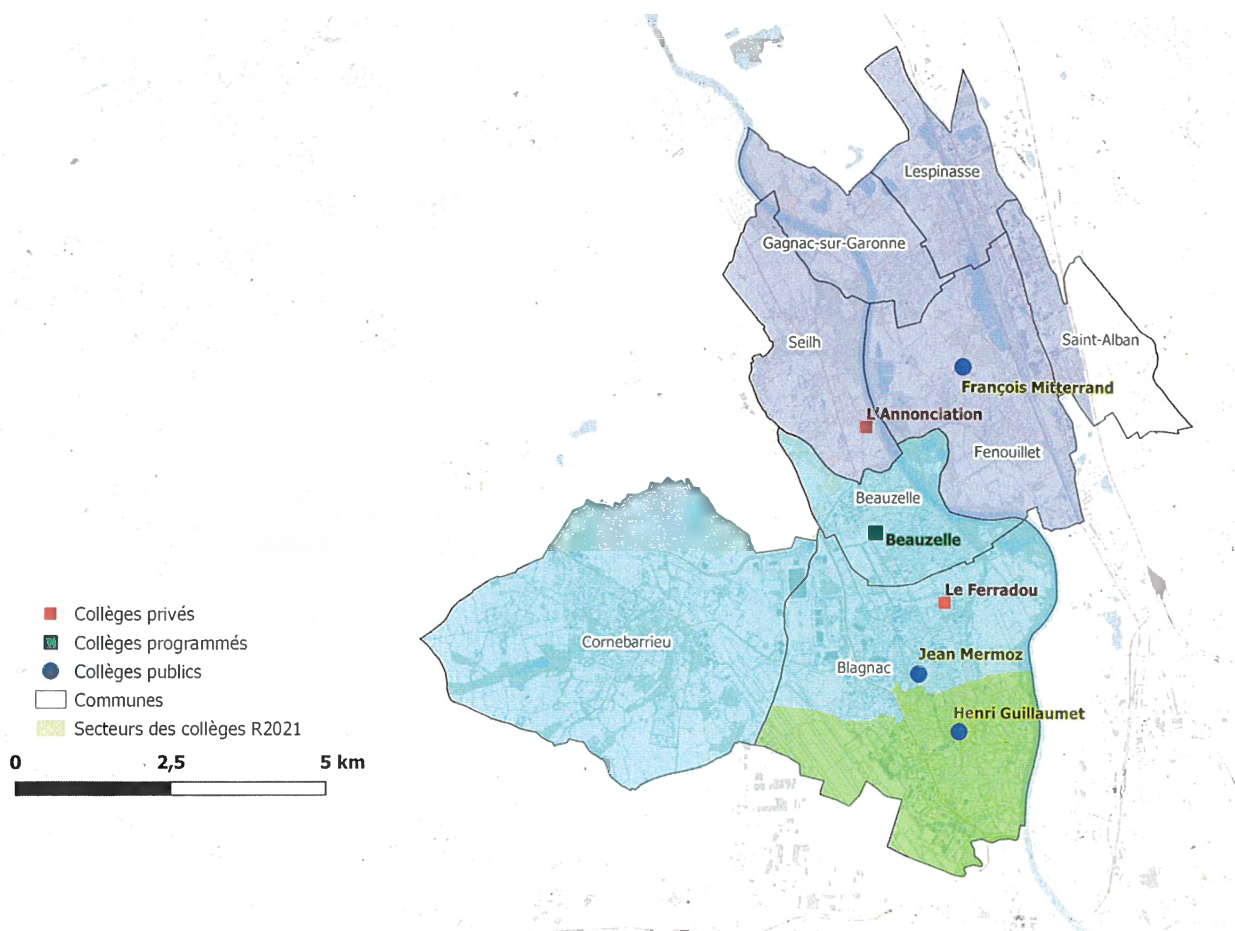
L'article L 213-1 du Code de l'éducation confie au Conseil départemental la compétence pour arrêter le secteur de recrutement des collèges, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

A ce titre, il convient de se prononcer sur la création du secteur de recrutement du futur collège de BEAUZELLE et ses incidences sur les secteurs de recrutement des collèges situés à proximité à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Le nouveau collège de Beauzelle, d'une capacité d'accueil de 700 places, ouvrira ses portes aux élèves de sixième, cinquième, et quatrième à la rentrée 2022 et à l'ensemble des niveaux dès la rentrée 2023.

L'ouverture de cet établissement doit permettre de délester le collège Jean Mermoz à BLAGNAC qui va atteindre sa capacité d'accueil maximale au cours des prochaines années, tout en rééquilibrant les collèges Henri Guillaumet à BLAGNAC et François Mitterrand à FENOUILLET.

Rappel de la sectorisation actuelle



Prévisions d'effectifs dans les collèges existants, avant modification de la sectorisation

Collèges	capacité de fonctionnement	capacité maximale	rentrée 2021	Projections				
				2022	2023	2024	2025	
BLAGNAC Henri Guillaumet	648	720	602	604	614	636	642	
BLAGNAC Jean Mermoz	918	1020	937	1000	1075	1139	1222	
FENOUILLET François Mitterrand	675	750	535	594	594	612	614	

Plusieurs scénarios de sectorisation ont été envisagés, avec pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Équilibrer les effectifs des collèges,
- ✓ Prendre en compte l'augmentation de la population du secteur,
- ✓ Préserver une bonne mixité sociale dans les établissements,
- ✓ Intégrer les notions de proximité géographique, de bassin de vie, de mobilité douce,
- ✓ Limiter le temps de transport des élèves,
- ✓ Favoriser autant que possible le lien école-collège.

Afin de déterminer le scénario répondant le mieux à ces enjeux, un dialogue citoyen a été mené dès le mois de septembre 2021, durant plusieurs mois ; il a permis d'associer l'ensemble des parties prenantes au processus décisionnel (Académie de Toulouse, élus, chefs d'établissement, Directeurs d'écoles, parents d'élèves et enseignants).

Au total, 7 temps d'échanges ont été organisés, mobilisant 120 participants. La réunion publique organisée le 7 décembre 2021 à la fois en présentiel et en visio-conférence a réuni plus de 80 participants.

Le dialogue citoyen a permis d'engager de nombreux échanges et de faire émerger un scénario répondant aux enjeux de la sectorisation et aux attentes du plus grand nombre. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont notamment porté sur les notions de bassin de vie, d'autonomie des élèves (déplacements doux, transports en commun).

Un besoin de continuité pédagogique a également été exprimé pour éviter, chaque fois que cela est possible, une rupture sur le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}). C'est la raison pour laquelle les changements proposés concernent des communes ou des secteurs d'écoles dans leur intégralité, sans procéder à un découpage intramuros.

Par ailleurs, l'ouverture du collège de Beauzelle a permis de travailler un rééquilibrage démographique entre les deux collèges implantés sur la commune de BLAGNAC en proposant de modifier le rattachement du quartier de la commune « place de la Catalogne » du collège Guillaumet au collège Jean Mermoz. Il vous est proposé de mettre en œuvre progressivement cette modification, niveau par niveau, dès la rentrée scolaire 2022.

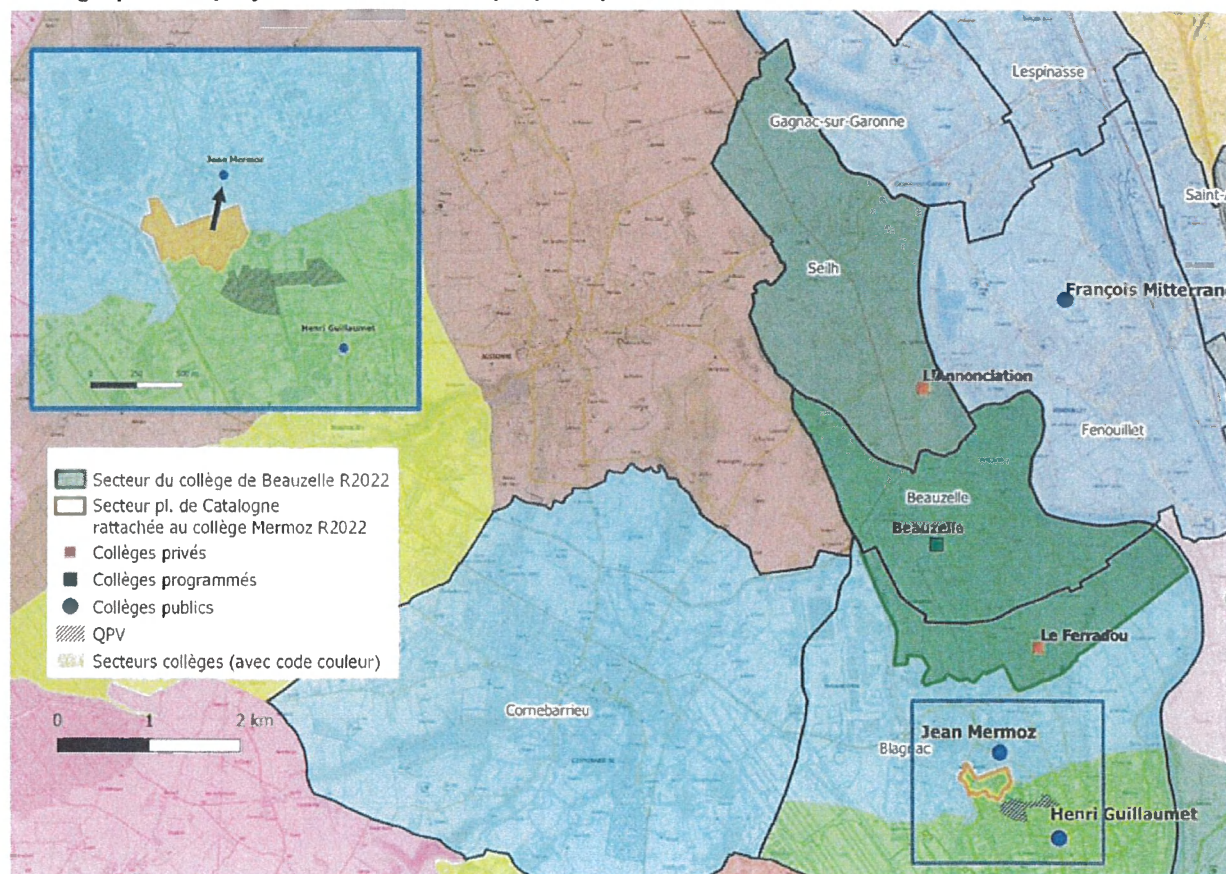
Compte tenu des arguments exprimés au cours de la procédure de concertation citoyenne et afin de répondre à l'intérêt général, il vous est proposé de définir les secteurs de recrutement des collèges concernés, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2022 :

Communes/Quartiers	Collège de rattachement	
	Avant sectorisation	Après sectorisation
BEAUZELLE	BLAGNAC - Jean Mermoz	BEAUZELLE
SEILH	FENOUILLET - François Mitterrand	BEAUZELLE
BLAGNAC - Ecole Perseïdes	BLAGNAC - Jean Mermoz	BEAUZELLE
BLAGNAC - Quartier Place Catalogne	BLAGNAC - Henri Guillaumet	BLAGNAC - Jean Mermoz

Vous trouverez ci-dessous les prévisions d'effectifs établies sur la base de ce projet de sectorisation.

Collèges du secteur d'études	capacité de fonctionnement	capacité maximale	rentrée 2021	Projections			
				2022	2023	2024	2025
BEAUZELLE 2022	756	840		493	673	713	754
BLAGNAC Henri Guillaumet	648	720	602	591	595	609	594
BLAGNAC Jean Mermoz	918	1020	937	594	509	559	605
FENOUILLET François Mitterrand	675	750	535	575	570	588	590

Cartographie du projet de sectorisation proposé pour la rentrée 2022



Il appartient au Conseil Départemental de l'Education nationale de bien vouloir émettre un avis sur ce rapport, qui sera présenté au vote de l'Assemblée départementale au cours de sa prochaine session.

Vincent GIBERT
 Pour le Président
 du Conseil départemental,
 et par délégation,
 le Vice-Président chargé
 de l'Education, de la Vie Associative,
 des Valeurs de la République et de la
 Mémoire